



Secteurs multi-collèges à Paris : un outil efficace pour lutter contre la ségrégation sociale ?

Julien Grenet, Youssef Souidi

► To cite this version:

Julien Grenet, Youssef Souidi. Secteurs multi-collèges à Paris : un outil efficace pour lutter contre la ségrégation sociale ?. 2018. halshs-02520798

HAL Id: halshs-02520798

<https://shs.hal.science/halshs-02520798>

Submitted on 26 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les notes de l'IPP

n°35

Septembre 2018

Julien Grenet
et Youssef Soudi

www.ipp.eu



SECTEURS MULTI-COLLÈGES À PARIS : UN OUTIL EFFICACE POUR LUTTER CONTRE LA SÉGRÉGATION SOCIALE ?

Résumé

Les collèges parisiens se caractérisent par des niveaux de ségrégation sociale parmi les plus élevés de France, du fait de l'ampleur des contrastes sociaux qui opposent des quartiers pourtant proches géographiquement et de l'importance de l'évitement vers le secteur privé des catégories sociales les plus favorisées. Face à ce constat, le Conseil de Paris a voté au mois de janvier 2017 la création de trois secteurs bi-collèges dans les 18^e et 19^e arrondissements. Ce dispositif a consisté à mettre en place des secteurs communs à plusieurs collèges afin de diversifier leur recrutement social. Le bilan provisoire que l'on peut tirer de la première année d'expérimentation (2017-2018) est encourageant. Deux des trois secteurs ont atteint leur objectif de mixité sociale et ont entraîné une diminution de l'évitement vers le secteur privé. Si le troisième secteur n'a pas permis de rééquilibrer à court terme la composition sociale des collèges concernés, les résultats de l'évaluation permettent d'envisager plusieurs pistes d'amélioration. ■

- À la rentrée 2017-2018, trois secteurs bi-collèges ont été mis en place dans les 18^e et 19^e arrondissements de la capitale et ont concerné près de 700 élèves entrant en sixième.
- Deux procédures distinctes ont été mises en œuvre pour affecter les élèves dans les secteurs nouvellement créés: la «montée alternée» (secteur Berlioz-Coysevox) et le choix régulé (secteurs Curie-Philipe et Bergson-Pailleron).
- Au terme de leur première année d'existence, les secteurs Berlioz-Coysevox et Bergson-Pailleron ont permis de renforcer la mixité sociale dans les collèges concernés et ont entraîné un reflux de l'évitement vers le secteur privé.
- En revanche, l'échec du secteur Curie-Philipe à rééquilibrer à court terme la composition sociale de ces deux collèges REP met en lumière les difficultés inhérentes à la transition d'un système d'affectation vers un autre.

L'Institut des politiques publiques (IPP) est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE et le CREST. L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

Plusieurs rapports et études récents ont mis en évidence l'existence d'un niveau élevé de ségrégation sociale dans les établissements du second degré en France, qui s'explique par la conjonction d'une forte ségrégation résidentielle et du recours par les familles socialement favorisées à de multiples stratégies de contournement de la carte scolaire (Merle, 2012 ; Fack et Grenet, 2013 ; Ly et Riegert, 2016). Face à ce constat, le ministère de l'Éducation nationale a engagé à la fin de l'année 2015 une démarche visant à renforcer la mixité sociale dans les collèges en s'appuyant sur des initiatives fédérant la communauté éducative à l'échelle d'une vingtaine de territoires pilotes, dont l'académie de Paris (Grenet, 2015 ; MENESR, 2016a, 2016b).

C'est dans ce cadre que notre équipe a noué au début de l'année 2016 une collaboration scientifique avec la Ville et l'académie de Paris¹. Cette collaboration a débouché sur l'expérimentation d'une nouvelle méthode d'affectation des élèves pour répondre aux difficultés posées par le fonctionnement de la carte scolaire dans la capitale : le dispositif proposé consiste à mettre en place des secteurs communs à plusieurs collèges afin de diversifier leur recrutement social.

Le Conseil de Paris a voté le 30 janvier 2017 la création de trois secteurs bi-collèges englobant six collèges situés dans les 18^e et 19^e arrondissements de la capitale. Les binômes concernés par cette expérimentation à partir de la rentrée 2017-2018 sont les collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox (18^e), Marie Curie et Gérard Philipe (18^e) et Henri Bergson et Édouard Pailleron (19^e). À la rentrée 2017-2018, près de 700 élèves de 6^e ont été affectés dans les trois secteurs bi-collèges nouvellement créés selon deux modalités distinctes : la « montée alternée » et le choix régulé.

Les résultats présentés dans cet article portent sur la première vague d'affectation dans les secteurs multi-collèges mis en place à Paris à la rentrée 2017-2018. Au terme de cette première année d'expérimentation, il est possible, à partir des données de gestion de l'académie (voir encadré), d'évaluer précisément l'impact des secteurs multi-collèges sur la mixité sociale dans les collèges concernés et de mesurer les réactions comportementales induites par les différentes déclinaisons de ce dispositif².

PARIS : ACADÉMIE CHAMPIONNE DE LA SÉGRÉGATION SOCIALE AU COLLÈGE

Parce qu'elle exacerbe les traits caractéristiques des grandes agglomérations urbaines, l'académie de Paris constitue un terrain idéal pour expérimenter des solutions innovantes aux problèmes posés par le fonctionnement actuel de la carte scolaire. La capitale concentre en effet sur un territoire relativement restreint une population socialement hétérogène, une offre scolaire très abondante et des niveaux de ségrégation scolaire parmi les plus élevés de France.

Des niveaux de ségrégation parmi les plus élevés de France

En 2017-2018, les 175 collèges de la capitale accueillent près de 85 000 élèves. **L'un des traits distinctifs de l'académie de Paris est l'importance du secteur d'enseignement privé qui scolarise près de 35 % des élèves dans 60 collèges privés sous contrat.**

LES DONNÉES MOBILISÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION

Les données de la Base élèves académique recensent chaque année l'ensemble des élèves scolarisés dans les collèges publics et privés sous contrat de la capitale au cours de la période 2011-2012 à 2017-2018. Outre les informations sur le collège et la classe fréquentés, ces fichiers de gestion indiquent l'origine sociale de chaque élève, qui est mesurée par la catégorie socio-professionnelle (PCS) du responsable légal, et l'adresse de son domicile. Pour les besoins de l'évaluation, nous avons été autorisés à travailler à partir d'une version anonymisée de ces données, de manière à pouvoir comparer la composition sociale des collèges concernés par les expérimentations à la composition sociale de leurs secteurs respectifs, et ainsi mesurer de manière très fine les comportements d'évitement. Le secteur de rattachement de chaque élève (qu'il soit scolarisé dans son collège public de secteur, dans un collège public hors secteur ou dans un collège privé) a pu être identifié en croisant les adresses géolocalisées des élèves avec les contours de la sectorisation des collèges. La composition sociale de chaque secteur a ensuite été calculée à partir des informations recueillies sur la PCS du responsable légal de l'ensemble des élèves résidant dans le secteur.

Dans les deux secteurs bi-collèges Curie-Philippe et Bergson-Pailleron, les données de gestion de l'académie de Paris ont été complétées par les données collectées dans le cadre de la procédure de choix régulé mise en place pour affecter les élèves entrant en 6^e. L'appariement de ces données avec les fichiers du constat de rentrée 2017-2018 permet d'évaluer la capacité de cette procédure à atteindre l'objectif de mixité sociale qui lui a été assigné, et de comparer la mixité sociale observée à l'issue de l'affectation à la mixité réellement constatée à la rentrée.

La population des collégiens parisiens apparaît plutôt favorisée socialement. En 2017-2018, d'après la classification des catégories socio-professionnelles (PCS) du ministère de l'Éducation nationale, 51 % des collégiens parisiens sont issus de PCS « très favorisées » (cadres, chefs d'entreprises, professions intellectuelles et professions libérales), 8 % de PCS « favorisées » (professions intermédiaires), 24 % de PCS « moyennes » (artisans, commerçants, employés) et 17 % de PCS « défavorisées » (ouvriers et personnes sans activité professionnelle). Cette répartition sociale est nettement plus favorisée que celle des collégiens français pris dans leur ensemble (23 % de PCS très favorisées, 13 % de PCS favorisées, 27 % de PCS moyennes et 37 % de PCS défavorisées).

On constate cependant que la composition sociale des collèges à Paris s'éloigne fortement de cette composition sociale moyenne. **Les collèges de la capitale se caractérisent au contraire par des niveaux extrêmes de ségrégation** : alors que les élèves de PCS défavorisées ne représentent

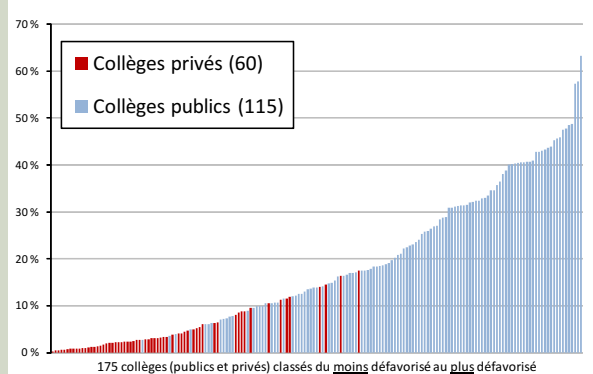
(1) Ce projet, lauréat de l'initiative présidentielle « La France s'engage » a été financé par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, mis en œuvre par le Ministère chargé de la jeunesse.

(2) Pour un bilan détaillé de la première année d'existence des secteurs multi-collèges à Paris, le lecteur intéressé pourra se reporter aux présentations réalisées dans le cadre des comités de suivi (Grenet et Souidi, 2017a, 2017b, 2018).

que 17% de l'ensemble des collégiens parisiens, cette proportion varie de 0,3% dans le collège le plus favorisé de la capitale à 63% dans le collège le plus défavorisé (voir graphique 1). Le contraste social entre les collèges publics et les collèges privés est saisissant : alors que les premiers accueillent 24% d'élèves de PCS défavorisées, les seconds n'en comptent que 3%. À l'échelle nationale, les collèges parisiens apparaissent comme les plus ségrégués de France, devant les collèges des académies de Versailles et de Lille.

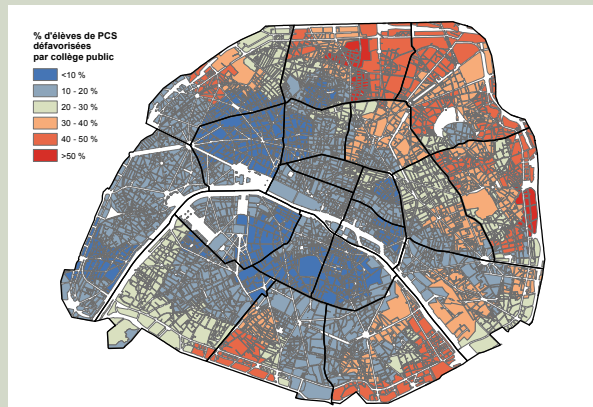
Un autre trait caractéristique de l'académie de Paris est que la ségrégation sociale entre les collèges publics se manifeste à une échelle spatiale très fine et ne se réduit pas au contraste social opposant les arrondissements populaires du nord-est parisien aux arrondissements plus aisés du centre et de l'ouest de la capitale. La ségrégation entre collèges publics existe en effet à l'intérieur même de la quasi-totalité des arrondissements périphériques (voir graphique 2).

Graphique 1. Proportion d'élèves de catégories sociales défavorisées par collège à Paris, 2017-2018



Lecture : chaque barre de ce graphique correspond à l'un des 175 collèges publics ou privés sous contrat de la capitale et indique la part des élèves de PCS défavorisées (parents ouvriers ou sans activité professionnelle) qui étaient scolarisés dans ce collège à la rentrée 2017-2018. Les collèges publics sont représentés par des barres bleues et les collèges privés par des barres rouges.
Source : Base Élèves de l'académie de Paris, 2017-2018, calculs des auteurs.

Graphique 2. Proportion d'élèves de PCS défavorisées par collège public à Paris, 2017-2018



Lecture : Cette carte indique les contours des secteurs des 115 collèges publics de la capitale et la part d'élèves de PCS défavorisées (parents ouvriers ou sans activité professionnelle) qui sont scolarisés dans chacun d'eux à la rentrée 2017-2018.
Sources : Base Élèves de l'académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

Facteurs explicatifs : ségrégation résidentielle et évitement vers le privé

Trois séries de facteurs peuvent *a priori* expliquer l'ampleur des niveaux de ségrégation constatés dans les collèges parisiens : la ségrégation résidentielle, d'une part, qui prédétermine en grande partie la composition sociale des collèges du fait de la sectorisation des collèges publics (les élèves étant affectés à leur collège de secteur en fonction de leur adresse) ; les inscriptions dans le privé, d'autre part, qui privent les collèges publics de près de la moitié des élèves de PCS favorisées ; les dérogations et les classes à recrutement spécifique (musique, danse, sport, etc.), enfin, qui permettent à certains élèves de s'inscrire dans un collège situé en dehors de leur secteur.

La décomposition de la ségrégation sociale des collèges parisiens entre ces différents facteurs montre que **près de la moitié de la ségrégation observée provient des différences de composition sociale entre les secteurs des collèges publics**. Autrement dit, si tous les collégiens parisiens fréquentaient leur collège public de secteur, le niveau de ségrégation sociale (mesuré ici à partir de l'indice d'entropie normalisé³) serait égal à la moitié du niveau actuellement observé. **L'autre moitié de la ségrégation provient presque exclusivement de l'évitement vers le secteur privé des catégories sociales favorisées**, les dérogations et options à recrutement spécifique ne contribuant que de manière résiduelle à la ségrégation entre collèges (moins de 5%).

TROIS SECTEURS MULTI-COLLÈGES EXPÉRIMENTÉS À LA RENTRÉE 2017-2018

Pour tenter de renforcer la mixité sociale dans les collèges de la capitale, la Ville et l'académie de Paris ont choisi d'expérimenter une méthode nouvelle pour affecter les élèves aux collèges publics : les secteurs multi-collèges.

Un secteur multi-collèges consiste à définir un secteur commun à plusieurs collèges géographiquement proches mais présentant des compositions sociales contrastées. Un tel dispositif, qui a vocation à s'appliquer dans un contexte urbain, peut regrouper deux, trois, voire quatre collèges si la densité de population le permet. L'objectif recherché est d'élargir les secteurs de recrutement des collèges de manière à rééquilibrer leur recrutement social. Si les secteurs multi-collèges aujourd'hui expérimentés à Paris ne concernent que des collèges publics, il n'existe pas *a priori* d'obstacle technique à ce qu'ils incorporent à terme des collèges privés qui souhaiteraient s'y associer.

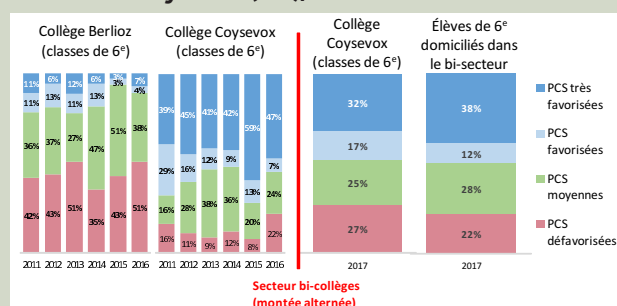
Plusieurs modalités sont envisageables pour affecter les élèves au sein d'un secteur multi-collèges. À Paris, deux procédures distinctes ont été retenues par les comités de suivi mis en place dans les trois secteurs expérimentaux : la « montée alternée » (secteur Berlioz-Coysevox) et le choix régulé (secteurs Curie-Philippe et Bergson-Pailleron).

(3) L'indice d'entropie normalisé mesure le degré de séparation des groupes sociaux entre les différents collèges et se calcule comme la différence entre la diversité sociale (entropie) de chaque collège et la diversité sociale globale (à l'échelle de l'académie). Pour plus de détails sur cet indice, voir Fack et al. (2014) et Givord et al. (2016).

Secteur Berlioz-Coysevox (18^e) : la « montée alternée »

Des trois secteurs bi-collèges mis en place à la rentrée 2017-2018, **le secteur Berlioz-Coysevox, est celui dont les collèges présentaient le contraste social le plus marqué (voir partie gauche du graphique 3)**. Au cours de la période 2011-2017, le collège Hector Berlioz (classé réseau d'éducation prioritaire en 2015) comptait en moyenne 40 à 50% d'élèves de PCS défavorisées parmi les élèves de 6^e, alors que cette proportion n'était que de 10 à 20% dans le collège Antoine Coysevox, les deux collèges n'étant pourtant distants que de 600 mètres.

Graphique 3 - Composition sociale des classes de sixième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox (18^e), 2011-2012 à 2017-2018



Lecture : la partie gauche de ce graphique indique l'évolution de la composition sociale des classes de 6^e des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox entre 2011-2012 et 2016-2017, lorsque les secteurs de ces deux collèges étaient distincts. La partie droite du graphique indique la composition sociale des classes de 6^e du collège Coysevox à la rentrée 2017-2018, qui correspond à la première année d'expérimentation du secteur bi-collèges au cours de laquelle tous les entrants en 6^e des anciens secteurs Berlioz et Coysevox ont été affectés au collège Coysevox. La composition des classes de 6^e du collège Coysevox est comparée à celle des élèves de 6^e qui résident dans le double secteur Berlioz-Coysevox en 2017-2018, quel que soit le collège fréquenté (collège public de secteur, collège public hors secteur ou collège privé). Les élèves sont répartis en quatre groupes sociaux en fonction de la catégorie socio-professionnelle du responsable légal, selon le regroupement des PCS proposé par la DEPP.

Sources : Base Élèves de l'académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

Le comité de suivi du secteur Berlioz-Coysevox a opté pour une procédure dite de « montée alternée » qui consiste à affecter les entrants en 6^e du double secteur alternativement à l'un et l'autre collège, les élèves affectés à un établissement y restant scolarisés jusqu'en fin de 3^e. Dans cette configuration – et après une période transitoire qui peut s'étaler sur plusieurs années – chacun des deux collèges ne scolarisera simultanément que deux cohortes d'élèves résidant dans le secteur commun : les années paires, le premier collège n'accueillera que des classes de 6^e et 4^e quand le second n'accueillera que des classes de 5^e et 3^e ; les années impaires, la configuration sera inversée.

Dans le cas spécifique du secteur Berlioz-Coysevox, il a été décidé que l'ensemble des entrants en 6^e du double secteur seraient affectés au collège Coysevox à la rentrée 2017-2018. La capacité d'accueil de cet établissement n'étant pas suffisante pour accueillir une double cohorte d'élèves de 6^e en plus des élèves déjà scolarisés dans ce collège, tous les élèves de 4^e du collège Coysevox ont été transférés au collège Berlioz pour y effectuer leur année de 3^e en 2017-2018.

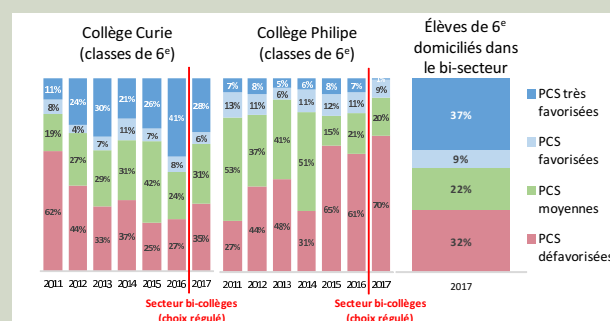
La mise en place de la montée alternée dans ce secteur s'est donc traduite par deux regroupements distincts : les entrants en 6^e ont été regroupés à Coysevox et les entrants en 3^e à Berlioz. Les élèves entrant en 5^e ou en 4^e en 2017-2018 n'ont pas quant à eux été concernés par l'expérimentation et sont restés scolarisés dans leur collège d'origine.

Secteur Curie-Philipe (18^e) et Bergson-Pailleron (19^e) : le choix régulé

Bien que présentant des profils moins socialement contrastés que les collèges Berlioz et Coysevox, les collèges des secteurs Curie-Philipe (18^e) et Bergson-Pailleron (19^e) ont cependant vu leurs compositions sociales s'éloigner depuis le début des années 2010.

Les collèges Marie Curie et Gérard Philipe ont tous deux été classés REP en raison du profil historiquement défavorisé de leurs élèves. La gentrification progressive du secteur du collège Marie Curie et la mise en place à la rentrée 2012 d'une classe à horaires aménagés musique (CHAM) dans ce collège ont toutefois contribué à accentuer le contraste social entre les deux établissements : en 2016-2017, la part des PCS défavorisées parmi les élèves de 6^e atteignait 61% à Gérard Philipe, contre 27% à Marie Curie (voir graphique 4). Ce constat a justifié la mise en place d'un secteur commun à la rentrée 2017-2018.

Graphique 4 - Composition sociale des classes de sixième des collèges Marie Curie et Gérard Philipe (18^e), 2011-2012 à 2017-2018



Lecture : la partie gauche de ce graphique indique l'évolution de composition sociale des classes de 6^e des collèges Marie Curie et Gérard Philipe entre 2011-2012 et 2016-2017, lorsque les secteurs de ces deux collèges étaient distincts, et en 2017-2018, lorsqu'ils furent réunis et les élèves affectés au moyen d'une procédure de choix régulé. La partie droite du graphique indique la composition sociale des élèves de 6^e qui résidaient dans le double secteur Curie-Philipe en 2017-2018, quel que soit le collège fréquenté.

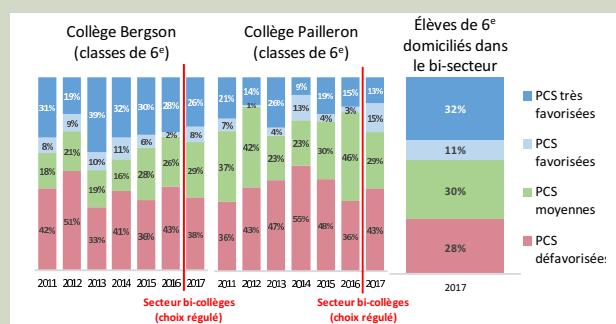
Sources : Base Élèves de l'académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

Du fait de leur proximité géographique et de la sociologie comparable de leurs secteurs, les collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron présentent des compositions sociales relativement proches, avec une proportion d'élèves de PCS défavorisées située autour de 40% (voir graphique 5). Depuis le début des années 2010, cependant, la part des élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée demeure sensiblement plus élevée à Bergson (autour de 40%) qu'à Pailleron (autour de 20%). C'est pour contrer ce phénomène et tenter d'endiguer l'augmentation tendancielle du taux

d'évitement dans le secteur Pailleron (passé de 42 % en 2011 à 54 % en 2016) qu'il a été décidé de créer un secteur commun avec le collège Bergson.

Dans ces deux secteurs, les comités de suivi ont opté pour une procédure de choix régulé s'appuyant sur un algorithme d'affectation conçu par notre équipe⁴. Cet algorithme est une version modifiée de l'algorithme d'acceptation différé de Gale et Shapley (1962) qui est utilisé dans de nombreux pays pour réguler les inscriptions scolaires. Pour mettre en œuvre l'objectif de mixité sociale, les élèves du secteur élargi sont répartis en quatre groupes de revenu en fonction du quotient familial (QF) de leurs parents⁵ (ou dans un groupe distinct si le QF n'a pas été renseigné), qui est calculé comme le revenu net imposable divisé par le nombre de parts fiscales. Les places de chaque collège sont ensuite réparties entre les différents groupes de QF de manière à correspondre à la répartition observée au niveau du secteur. Les élèves sont affectés aux places réservées à leur groupe de QF en fonction des vœux exprimés et de critères de priorité qui ont été définis dans le cadre des comités de suivi. Si, au sein d'un groupe de revenu donné, le nombre d'élèves demandant un collège excède le nombre de places réservées à ce groupe dans le collège, priorité est donnée aux élèves en situation de handicap, puis aux élèves ayant un frère ou une sœur dans le collège et, enfin, aux élèves qui résident relativement plus près de ce collège que de l'autre collège⁶.

Graphique 5 - Composition sociale des classes de sixième des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron (19^e), 2011-2012 à 2017-2018



Lecture : la partie gauche de ce graphique indique l'évolution de composition sociale des classes de 6^e des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron entre 2011-2012 et 2016-2017, lorsque les secteurs de ces deux collèges étaient distincts, et en 2017-2018, lorsqu'ils furent réunis et les élèves affectés au moyen d'une procédure de choix régulé. La partie droite du graphique indique la composition sociale des élèves de 6^e qui résidaient dans le double secteur Bergson-Pailleron en 2017-2018, quel que soit le collège.

Sources : Base Élèves de l'académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

SECTEUR BERLIOZ-COYSEVOX : UNE MIXITÉ SOCIALE EN FORTE PROGRESSION ET UNE DIMINUTION DE L'ÉVITEMENT VERS LE PRIVÉ

Des trois secteurs bi-collèges expérimentés en 2017-2018, le secteur Berlioz-Coysevox apparaît comme le plus emblématique du fait de l'ampleur du contraste social qui séparait ces deux collèges. C'est aussi le secteur qui a enregistré la plus forte progression de la mixité sociale à la suite de la mise en place du secteur commun et de la procédure de montée alternée.

Élèves de sixième (regroupés au collège Coysevox)

À la rentrée 2017-2018, l'ensemble des élèves entrant en 6^e et domiciliés dans les anciens secteurs des collèges Berlioz et Coysevox ont été affectés au collège Coysevox.

Cette modification des règles d'affectation n'a pas entraîné d'érosion des effectifs de 6^e du collège Coysevox. Au contraire, les effectifs de 6^e de ce collège en 2017-2018 (219 élèves) sont supérieurs à la somme des effectifs de 6^e des collèges Berlioz et Coysevox en 2016-2017 (81 et 111 respectivement, soit un total de 192 élèves).

Le regroupement des classes de 6^e au collège Coysevox a eu des effets particulièrement marqués sur la mixité sociale dans ce collège (voir partie droite du graphique 3). Alors qu'en 2016-2017, la composition sociale des classes de 6^e du collège Coysevox (47 % d'élèves de PCS très favorisées et 22 % d'élèves de PCS défavorisées) était diamétralement opposée à celle du collège Berlioz (7 % d'élèves de PCS très favorisées et 51 % d'élèves de PCS défavorisées), la double cohorte d'élèves de 6^e du collège Coysevox à la rentrée 2017-2018 présente un profil social beaucoup plus équilibré (32 % d'élèves de PCS très favorisées et 27 % d'élèves de PCS défavorisées), très proche de celui des élèves de 6^e domiciliés dans le secteur commun Berlioz-Coysevox (qu'ils fréquentent ou non leur collège de secteur).

L'un des principaux enseignements de l'évaluation est que la mise en place du secteur bi-collèges Berlioz-Coysevox a entraîné une diminution de l'évitement vers le privé : alors qu'en 2016-2017, 24 % des parents d'enfants entrant en 6^e et résidant dans l'un ou l'autre secteur ont opté pour le privé, cette proportion est descendue à 18 % en 2017-2018. Dans le détail, ce reflux de l'évitement vers le privé s'explique par un phénomène de « retour vers le public » des parents de PCS favorisées ou très favorisées de l'ancien

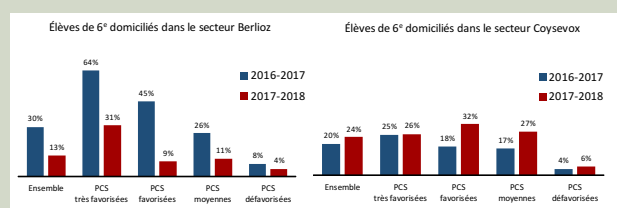
(4) Pour une présentation détaillée de l'algorithme d'affectation, voir Grenet (2017). Contrairement au système de la montée alternée, la procédure de choix régulé n'est pas limitée aux secteurs bi-collèges et peut être appliquée à des secteurs regroupant trois collèges ou plus.

(5) Le choix du revenu plutôt que de la PCS des parents pour apprécier l'origine sociale des élèves a été motivé par deux constats : d'une part, les PCS ne sont pas actuellement enregistrées dans les fichiers de gestion des élèves du premier degré et ne peuvent donc pas être extraites pour les besoins de la procédure ; d'autre part, utiliser la PCS comme critère d'affectation ferait courir le risque que cette information soit manipulée à des fins stratégiques.

(6) Le critère de distance relative s'apprécie de la manière suivante : supposons que deux élèves E1 et E2 aient classé le collège C1 en vœu 1 et le collège C2 en vœu 2 mais qu'il ne reste qu'une place dans le collège C1. L'élève E1 réside à 150 mètres du collège C1 et à 300 mètres du collège C2 alors que l'élève E2 réside à 500 mètres du collège C1 et à 550 mètres du collège C2. L'élève E1 résidant relativement plus près du collège C1 que du collège C2 (150 mètres) que l'élève E2 (500 mètres), l'élève E1 a priorité pour le collège C1 alors que l'élève E2 a priorité pour le collège C2.

secteur Berlioz : alors qu'en 2016-2017, ils étaient respectivement 45% et 64% à éviter ce collège REP en inscrivant leurs enfants dans le privé à l'entrée en 6^e, ils n'étaient plus que respectivement 9% et 31% à faire ce choix en 2017-2018 (voir partie gauche du graphique 6). Dans l'ancien secteur Coysevox, la mise en place du secteur bi-collèges a provoqué un phénomène inverse d'accroissement de l'évitement vers le privé, mais dans des proportions bien moindres (voir partie droite du graphique 6), si bien qu'à l'échelle du secteur commun, la proportion d'élèves fréquentant leur collège public de secteur a augmenté.

Graphique 6 - Taux d'évitement vers le privé des élèves résidant dans le double secteur Berlioz-Coysevox (18^e) en fonction de leur catégorie sociale, 2016-2017 et 2017-2018



Lecture : les deux parties de ce graphique distinguent les élèves de 6^e selon qu'ils résident dans l'ancien secteur du collège Berlioz (partie gauche) ou dans l'ancien secteur du collège Coysevox (partie droite). Les barres verticales représentent la part des élèves qui sont scolarisés dans un collège privé en 2016-2017 et en 2017-2018 en fonction de leur catégorie sociale. En 2016-2017, les secteurs des deux collèges étaient distincts alors qu'en 2017-2018, ils furent réunis et les élèves de 6^e affectés au collège Coysevox.

Sources : Base Élèves de l'académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

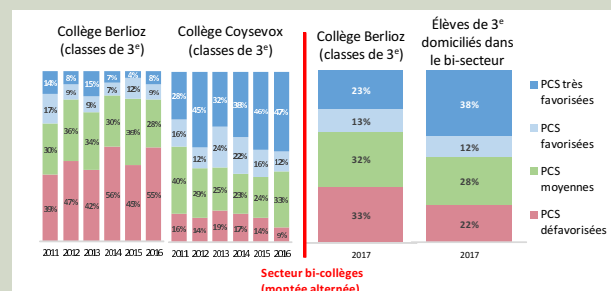
Élèves de troisième (regroupés au collège Berlioz)

Si le transfert des élèves de 3^e du collège Coysevox vers le collège Berlioz a permis d'augmenter sensiblement la mixité sociale dans les classes de 3^e de Berlioz, les progrès n'ont pas été aussi spectaculaires que dans les classes de 6^e de Coysevox : les élèves de 3^e regroupés à Berlioz restent en effet moins favorisés en moyenne que les élèves résidant dans le double secteur (voir graphique 7).

Deux facteurs peuvent expliquer ce phénomène. Le premier est que près de 20% des parents des élèves inscrits en 4^e au collège Coysevox en 2016-2017 ont choisi d'inscrire leurs enfants dans le privé en 3^e du fait de la mise en place du double secteur. Ce phénomène d'« évaporation » illustre l'une des difficultés de la mise en place d'un secteur multi-collèges : au cours de la phase de transition, un tel dispositif ne modifie la composition sociale que d'une partie des classes (en l'occurrence, les classes de 6^e du collège Coysevox et les classes de 3^e du collège Berlioz) et n'assure pas immédiatement la réalisation de l'objectif de mixité à l'échelle de chaque collège. Dans ces conditions, le maintien transitoire des écarts sociaux entre établissements tend à faire perdurer les comportements d'évitement du collège initialement le plus défavorisé.

Un autre facteur peut expliquer que les progrès de la mixité dans les classes de 3^e du collège Berlioz n'aient pas

Graphique 7 - Composition sociale des classes de troisième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox (18^e), 2011-2012 à 2017-2018



Lecture : la partie gauche de ce graphique indique l'évolution de composition sociale des classes de 3^e des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox entre 2011-2012 et 2016-2017, lorsque les secteurs de ces deux collèges étaient distincts. La partie droite du graphique indique la composition sociale des classes de 3^e du collège Berlioz à la rentrée 2017-2018, qui correspond à la première année d'expérimentation du secteur bi-collèges au cours de laquelle les élèves issus des classes de 4^e des collèges Berlioz et Coysevox ont été regroupés au collège Berlioz pour y effectuer leur année de 3^e. La composition des classes de 3^e du collège Berlioz est comparée à celle des élèves de 3^e qui résident dans le double secteur Berlioz-Coysevox, quel que soit le collège fréquenté.

Sources : Base Élèves de l'académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

été aussi importants que dans les classes de 6^e du collège Coysevox : le phénomène de « retour vers le public » mis en évidence parmi les parents de PCS favorisées du secteur Berlioz à l'entrée en 6^e n'a pas pu se produire (ou seulement de manière très limitée) pour les entrants en 3^e – les parents qui avaient choisi d'éviter le collège Berlioz à l'entrée en 6^e ayant pris une décision difficilement réversible.

LE CHOIX RÉGULÉ : UN BILAN CONTRASTÉ

Les marges de progression de la mixité sociale dans les deux secteurs bi-collèges concernés par le choix régulé n'étaient pas aussi importantes que dans le secteur Berlioz-Coysevox, en raison de la moindre polarisation sociale des collèges dont les secteurs ont été réunis. **Si la procédure a fonctionné de manière satisfaisante dans le secteur Bergson-Pailleron, ses effets ont été plus décevants dans le secteur Curie-Philipe.**

Secteur Bergson-Pailleron : des objectifs atteints

Au mois d'avril 2017, les parents des élèves de CM2 domiciliés dans les anciens secteurs des collèges Bergson et Pailleron ont été invités à remplir une fiche de vœu indiquant leurs préférences pour les deux collèges et à fournir les justificatifs permettant de déterminer leur groupe de quotient familial et leurs priorités relatives (handicap, rapprochement de fratrie, distance domicile-collège).

Au total, la procédure a concerné 216 élèves, soit 72% des entrants en 6^e du secteur. Parmi les élèves qui ont renseigné leur fiche de vœux et fourni les justificatifs (soit deux tiers environ des élèves), 60% ont demandé le collège Bergson en vœu 1 et 40% ont demandé le collège Pailleron. Pour les élèves qui n'ont pas renseigné leur fiche de vœux ou leur QF, il a été décidé de leur imputer comme 1^{er} vœu le collège le plus proche de leur domicile. À l'issue de la procédure d'affectation, 91% des

élèves qui ont renseigné leur fiche de vœux et leur QF ont été affectés sur leur 1^{er} vœu, l'équi-répartition des places entre les groupes de QF permettant d'assurer une distribution comparable des revenus parentaux dans les deux collèges.

La mise en œuvre de la procédure de choix régulé dans le secteur commun Bergson-Pailleron a permis une progression sensible des effectifs scolarisés dans les deux collèges et, à l'instar du phénomène observé dans le secteur Berlioz-Coysevox, d'un recul sensible de l'évitement vers le privé : alors qu'au cours de la période 2011-2016, entre 35 et 39% des parents des secteurs Bergson et Pailleron faisaient le choix du privé à l'entrée en 6^e, cette proportion est tombée à 25% à la rentrée 2017-2018. Ce reflux de l'évitement vers le privé provient intégralement de l'ancien secteur Pailleron, où le taux d'inscription dans le privé a été divisé par deux entre 2016-2017 (42%) et 2017-2018 (21%). Ce phénomène a contribué à la forte progression des effectifs de 6^e constatés à la rentrée 2017 (100 élèves à Bergson et 104 élèves à Pailleron) par rapport à l'année précédente (86 élèves à Bergson et 78 élèves à Pailleron).

Si la procédure de choix régulé a permis d'aboutir à des compositions sociales équilibrées dans les deux collèges à la rentrée 2017-2018 (voir graphique 5), la part des élèves d'origine sociale très favorisée est demeurée sensiblement plus élevée à Bergson (26%) qu'à Pailleron (13%). Le croisement des données de la procédure d'affectation et du constat de rentrée révèle que cet écart est lié en grande partie à la procédure utilisée pour imputer les vœux des élèves qui n'ont pas renseigné leur fiche de vœu ou leur QF. Pour résoudre cette difficulté, il a été décidé qu'à partir de la rentrée 2018-2019 les vœux des élèves qui n'auraient pas renseigné leur QF ne seraient plus imputés sur la base de leur adresse, mais de manière aléatoire.

Secteur Curie-Philippe : des résultats plus décevants

Bien que s'appuyant sur la même procédure de choix régulé que dans le secteur Bergson-Pailleron, l'affectation dans le secteur Curie-Philippe n'a pas produit les effets escomptés du point de vue de la mixité sociale. Plusieurs difficultés structurelles expliquent ce résultat décevant et permettent d'identifier des pistes d'amélioration.

La procédure d'affectation dans ce double secteur a concerné 236 élèves, soit 88% des entrants en 6^e domiciliés dans le secteur. À la différence du secteur Bergson-Pailleron, les vœux exprimés par les parents d'élèves du secteur Curie-Philippe apparaissent nettement différenciés en fonction du niveau de revenu, les parents les plus favorisés ayant davantage tendance à demander le collège Curie que les parents plus défavorisés. Une spécificité de la procédure mise en œuvre dans le secteur Curie-Philippe est qu'il a fallu ajuster la répartition des places réservées aux différents quartiles de QF pour tenir compte de la présence au collège Marie Curie d'une classe de 6^e à horaires aménagés musique (CHAM), qui accueille des élèves recrutés sur dossier et d'origine sociale plutôt favorisée. À l'issue de la procédure d'affectation, 74 % des

élèves qui ont renseigné leur fiche de vœux et leur QF (72 % des élèves) ont été affectés sur leur 1^{er} vœu.

Bien que la procédure de choix régulé ait permis d'aboutir à une répartition équilibrée des élèves en fonction du niveau de revenu des parents, l'analyse du constat de rentrée fait apparaître un fort déséquilibre dans la composition sociale des deux collèges (mesurée à partir des PCS), d'une ampleur comparable aux années précédentes (voir graphique 4) : à la rentrée 2017-2018, la proportion d'élèves défavorisés s'élevait à 70% dans le collège Gérard Philippe contre 35% dans le collège Marie Curie. Contrairement aux deux autres secteurs multi-collèges, l'objectif de mixité sociale n'a donc pas été atteint dans le secteur Curie-Philippe.

Un premier ensemble de facteurs est à chercher du côté de la procédure d'affectation elle-même. La comparaison de la composition sociale des deux collèges révèle qu'une partie du déséquilibre social constaté à la rentrée était déjà présente à l'issue de l'affectation, alors même que la composition des deux collèges était équilibrée en fonction des niveaux de revenus. Il y a deux raisons à ce paradoxe. D'une part, au sein de chaque groupe de QF, les élèves qui ont demandé Gérard Philippe en 1^{er} vœu sont presque exclusivement issus de PCS moyennes et défavorisées. En l'absence d'information sur la PCS des parents, cette forme de polarisation sociale des vœux, interne à chaque groupe de QF, a contribué à déséquilibrer la composition sociale des élèves affectés aux deux collèges. En outre, l'analyse des données montre que le choix du critère de distance relative comme critère de priorité pour départager les élèves d'un même groupe de revenu a avantagé les élèves de PCS favorisées pour l'affectation au collège Marie Curie.

Un second ensemble de facteurs explique que les écarts de composition sociale déjà présents à l'issue de la procédure d'affectation aient été amplifiés à la rentrée : **près de 40% des élèves affectés à l'un ou l'autre collège ne s'y sont pas inscrits en septembre et ont pour la plupart rejoint un collège privé.** Ce phénomène d'« évaporation » a été plus marqué parmi les élèves affectés au collège Gérard Philippe (42%) que parmi ceux affectés au collège Marie Curie (32%), tout particulièrement parmi les élèves de PCS favorisées et très favorisées. Si la procédure de choix régulé n'a pas modifié de manière significative les taux d'évitement observés au cours des années précédentes, elle a néanmoins contribué à mettre en lumière l'ampleur de ce phénomène et permis d'identifier l'une des causes structurelles de la moindre résistance du collège Gérard Philippe à l'évitement des PCS favorisées : contrairement au collège Marie Curie, qui accueille depuis 2012 une classe CHAM qui permet de « fixer » dans ce collège une population d'élèves d'origine sociale favorisée, le collège Gérard Philippe ne peut compter sur aucun dispositif de cette nature. Cette asymétrie dans l'offre pédagogique des deux collèges apparaît comme un obstacle sérieux au rééquilibrage de leur composition sociale.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le bilan provisoire que l'on peut tirer de la première année d'existence des secteurs multi-collèges à Paris est encourageant, même si les difficultés rencontrées dans

la mise en œuvre de cette expérimentation ambitieuse doivent inciter à une certaine prudence quant à la capacité du dispositif à renforcer durablement la mixité sociale au collège.

Deux des trois secteurs bi-collèges expérimentés à la rentrée 2017-2018 ont atteint leurs objectifs :

dans le secteur Berlioz-Coysevox, la procédure de montée « alternée » a considérablement renforcé la mixité sociale dans les classes de 6^e et de 3^e de ces deux collèges au recrutement social particulièrement contrasté ; dans le secteur Bergson-Pailleron, la procédure de choix régulé a permis de concilier la réalisation de l'objectif de mixité sociale avec l'expression des préférences scolaires des familles. Dans ces deux secteurs, le dispositif a suscité un mouvement de « retour vers le public » des PCS favorisées qui résident dans le secteur du collège le plus évité (Berlioz ou Pailleron).

En revanche, l'échec du secteur Curie-Philippe à rééquilibrer à court terme la composition sociale de ces deux collèges REP aux dynamiques sociales divergentes met en lumière les difficultés inhérentes à la transition d'un système d'affectation vers un autre. Si des ajustements techniques sont envisageables pour améliorer les performances de la procédure (comme le fait de ne plus faire intervenir le critère de distance domicile-collège parmi les critères de priorité), d'autres leviers devront être actionnés pour modifier la perception des deux collèges et rééquilibrer leur composition sociale, à commencer par la mise en place d'une offre pédagogique plus attractive au collège Gérard Philipe (comme l'ouverture d'une classe à horaires aménagés sur le modèle la CHAM de Marie Curie).

Dans la phase de transition vers un secteur multi-collèges, le système de la montée alternée présente d'indéniables atouts : il permet de stabiliser plus rapidement les anticipations des parents, en réduisant leur incertitude sur la composition sociale du collège d'affectation, tout en garantissant que les élèves d'une même école élémentaire restent scolarisés dans le même collège. Cependant, cette modalité d'affectation ne peut être mise en œuvre de manière réaliste que dans des secteurs élargis à deux collèges et suppose une réorganisation complexe de la structure pédagogique des deux établissements. À l'inverse, une procédure de choix régulé peut sans difficulté être généralisée à des secteurs comportant trois, voire quatre collèges, et autorise des reconfigurations ultérieures, comme par exemple l'inclusion d'un nouveau collège. Il semble d'ailleurs préférable de réserver le choix régulé aux secteurs élargis à trois collèges ou plus, pour éviter certains effets pervers induits par le caractère binaire du choix proposé aux familles dans le cas des secteurs bi-collèges.

La capacité des secteurs multi-collèges à renforcer la mixité sociale au collège n'est pas une fin en soi et n'a de sens que si elle permet d'agir, à plus long terme, sur les inégalités scolaires. Il est donc impératif d'élargir le champ de l'évaluation à l'analyse des effets de la mixité sociale sur les compétences et les trajectoires scolaires des élèves. Dans cette perspective, notre équipe s'est associée à des chercheurs de l'université Paris-Dauphine et de Sciences Po pour mener une vaste

enquête dans une centaine de collèges qui ont mis en œuvre des actions en faveur de la mixité depuis la rentrée 2016-2017. Les résultats de cette enquête, qui a vocation à suivre plusieurs cohortes d'élèves de leur entrée en sixième jusqu'à la fin du collège, permettra à terme de disposer de connaissances inédites sur les effets de la mixité sociale sur les compétences cognitives et non-cognitives des collégiens.

Références bibliographiques

Fack G. et Grenet J., 2013, « Peut-on accroître la mixité sociale à l'école ? », *Regards Croisés sur l'Économie*, n° 12, p. 170-188.

Fack G., Grenet J. et Benhenda A., 2014, *L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France*, Rapport IPP n° 3, Institut des politiques publiques, Paris.

Gale D. et Shapley L., 1962, « College admissions and the stability of marriage », *The American Mathematical Monthly*, vol. 96, n° 1, p. 9-15.

Givord P., Guillermin M., Monso O. et Murat F., 2016, « Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? Une étude de la composition sociale des collèges français », *Éducation et formations*, n° 91, p. 21-51.

Grenet J., 2015, « Favoriser la mixité sociale au collège : les enjeux d'une expérimentation », *The Conversation*, 25 novembre.

Grenet J., 2017, « Procédure de choix régulé et affectation dans les secteurs bi-collèges », diapositives présentées dans le cadre des comités de suivi des secteurs multi-collèges. Lien : www.parisschoolofeconomics.com/grenet-julien/SMC/Choix_regule_07_2017.pdf

Grenet J. et Souidi Y., 2017a, « Affectation des élèves du double secteur Hector Berlioz / Antoine Coysevox : constat de rentrée 2017-2018 », comité du suivi du secteur Berlioz-Coysevox. Lien : www.parisschoolofeconomics.com/grenet-julien/SMC/Berlioz_Coysevox_11_2017.pdf

Grenet J. et Souidi Y., 2017b, « Affectation des élèves du double secteur Marie Curie / Gérard Philipe : constat de rentrée 2017-2018 », comité du suivi du secteur Curie-Philippe. Lien : www.parisschoolofeconomics.com/grenet-julien/SMC/Curie_Philipe_11_2017.pdf

Grenet J. et Souidi Y., 2018, « Affectation des élèves du double secteur Henri Bergson / Édouard Pailleron : constat de rentrée 2017-2018 », comité du suivi du secteur Bergson-Pailleron. Lien : www.parisschoolofeconomics.com/grenet-julien/SMC/Bergson_Pailleron_01_2018.pdf

Ly S.-T. et Riegert A., 2016, *Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français*, Cnesco, Paris.

MENESR, 2016a, *Vademecum – Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges*, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

MENESR, 2016b, *Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges. Retours d'expériences et projets des territoires pilotes*, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Merle P., 2012, *La ségrégation scolaire*, La Découverte, collection « Repères », Paris.

Auteurs : Julien Grenet est chargé de recherche au CNRS, professeur associé à l'École d'économie de Paris et directeur adjoint de l'Institut des politiques publiques. Youssef Souidi est économiste à l'Institut des politiques publiques et doctorant à l'École d'économie de Paris.